

ristes vers les produits locaux, mais le Comité croit que le Canada pourrait jouer un rôle considérable en dirigeant une plus forte partie de son aide vers la production connexe au tourisme et en adoptant des politiques de coopération dans d'autres domaines.

3. A la Conférence de 1966, on a discuté la possibilité d'accorder de plus grandes exemptions douanières aux touristes canadiens qui reviennent des Caraïbes. Tout en admettant le bien-fondé des arguments invoqués par le gouvernement du Canada contre des mesures discriminatoires de cette nature, le Comité estime qu'il serait légitime d'accorder un traitement de faveur aux pays en voie de développement en général. Le Comité recommande qu'on accorde une attention spéciale à cette proposition, qui pourrait apporter un grand avantage immédiat à des régions en voie de développement comme les Antilles.

Exemption  
des droits de  
douane pour  
les touristes  
canadiens

de grands travaux de réaménagement ont été entrepris dans les aéroports et sur les pistes. En marge de ces travaux, il faut signaler qu'il y a eu des progrès importants au chapitre de la formation du personnel spécialisé au Canada. Certains sont en porteur à croire que les services aériens et les installations connexes sont une priorité pour beaucoup de ces pays et que la région demeure un important débouché pour l'aide du Canada.

Il y a eu progrès dans les négociations en vue d'ententes bilatérales de services aériens entre le Canada et les pays nouvellement indépendants. Une entente commerciale directe conclue entre Air Canada et Air Jamaica prévoit une certaine forme d'aide de la part du transporteur canadien. Air Canada a également été appelée à fournir de l'aide sur une base régionale.

L'autre question importante soulevée à la Conférence de 1966 portait sur la possibilité de réorganiser les services directs de transport maritime entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Le gouvernement du Canada, après convenu qu'il y avait lieu d'approfondir la question, malgré le fait qu'elle contribuerait peut-être à promouvoir à long terme les échanges commerciaux, a terminé son étude de la question en 1968. Le rapport, en trois volumes, a été ensuite envoyé aux gouvernements antillais et aux autres organisations intéressées pour qu'ils fassent leurs commentaires.

Le Comité a discuté assez longuement la question et est bien au courant de toute sa complexité. Le plus difficile, c'est de déterminer s'il y aurait assez d'échanges commerciaux pour justifier, du point de vue économique, un service direct, alors que l'absence de ce service constitue en soi un obstacle majeur pour les possibilités d'échanges commerciaux. L'étude du gouvernement du Canada n'a pas abouti à des conclusions définitives sur cette question, mais on estime qu'il y a lieu de l'approfondir davantage. Le Comité croit que la question devrait figurer parmi les premiers points inscrits à l'ordre du jour de toute future conférence des chefs de gouvernement ou des ministres.

Si les gouvernements antillais manifestent beaucoup d'intérêt, le rapport de 1968 pourrait servir de base pour des études précises de rentabilité et d'autres mesures. Le Comité recommande que tout nouveau pourparler sur le transport